VENTES A L'ENCAN.

Friedrichs & Redersheimer

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage Simple Désirable.

No 1015 Avenue Lafayette.

Entre les rues St Claude et Remparts.

PAR FRIEDRICHS & REDERSHEIMER —Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau, No 833 rue Commune—MARDI, 1er décembre 1900 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, il sera vendu à l'enchère publique en vertu et conformément à un jugement rendu par l'Hon. T. C. W. Ellis juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, le 8 novembre 1900, et signé le 14 novembre 1900, dans l'affaire de Mme Ellen Donnelly, Rév. Joseph Hanahan, exécuteur et Donnelly, Rév. Joseph Hanahan, exécuteur et agent substitué, vs Mme Mary Donnelly, agent substitué, vs Mme Mary Donnelly French, en sa héritière, No 63 094 du dossier de la dite cour, la propriété ci après décrite, à savoir:

Le cottage simple couvert en ardoises, désirable et bien situé, No 1015 Lafayette entre les rues St-Claude et Remparts contenant corridor, galerie de côté, 5 chambres, cuisine et cuisine, hangars, citerne et cour sur arrières. Le lot est décrit comme suit, à savoir: Un certain lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet borné par l'avenue Lafayette les rues Remparts, St Claude et Perrier, mesurant 28 pieds de face sur l'avenue Lafayette par 120 pieds 8 pouces et 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Tout en bonne condition.

Conditions—Une moitié ou plus, on le tout, comptant, la balance en une ou deux ans de crédit, pour le tout spécialement garantie par hypothèque et lien du vendeur, portant 8 pour cent par an d'intérêt et toutes les clauses de sécurité usuelles, un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis pour chaque vente.

Acte de vente, y compris les timbres du revenu intérieur, pardevant Fred Zengel, Esq., N. P., aux frais de l'acquéreur.

17nov—17 25—déc 2 9 16 18

Stoudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Ignace Xavier Strobel.

No 63,311—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, Encanteur — JAUDI, 13 décembre 1900, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, il sera vendu à l'enchère publique—en vertu d'un ordre signé le 7 novembre 1900, par l'Hon. Geo H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division E, dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée—

Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le 7me District, dans l'îlet No 243 borné par les rues Dublin, Septième, Madison et Cohn mesurant 201 pieds de face sur la rue Dublin, la même profondeur dans les lignes divisant de la bâtisse sur l'îlet et 170 pieds de face sur chaque rue Septième et Cohn.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, la balance s'il y en a, en un an portant 8 pour cent d'intérêt par an et toutes les clauses de sécurité, l'acquéreur devant faire un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication et assumer les taxes de 1901.

Acte de vente et tous les timbres de revenu aux frais de l'acquéreur pardevant Fred Zengel, Esq. notaire

Frank Zengel, avocat.

11 nov—11 18 25 — déc 2 9 13

Jacob A. Reinach.

ANNONCE JUDICIAIRE

Une bâtisse désirable en briques à deux étages portant le numéro municipal 929 rue Dauphine. — Mme Florencia Martin vs Augustin Martin, son mari

No 52 716—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division C.

PAR JACOB A. REINACH, encanteur.—Bureau 638 Place d'Armes—Il sera vendu à l'enchère publique JEUDI, le 22 novembre, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. John St-Paul juge de la Cour Civile de District Division C, daté et signé le 22 août 1900 et rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Dumaine, St-Philippe, Dauphine et Bourgogne, ledit lot mesurant 21 pieds 2 pouces et 6 lignes de face sur la rue Dumaine par 61 pieds 9 pouces et 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations etc., qui s'y trouvent étant la même propriété acquise par Eugène Martin, père de Augusta Martin, interdit en ceci par achat de Théophile Zeller, par acte passé pardevant Jules F. Meunier, notaire, le 9 janvier 1893.

Conditions — Comptant. Une moitié des taxes de 1900 devant être payée par l'acquéreur, un dépôt de 10 0|0 exigé pour lier la vente, acte de vente incluant tous les timbres du Revenu de Guerre pardevant George W. Deering Jr., notaire, aux frais de l'acquéreur.

Louis P. Paquet, avocat.

17 oct—17 25—nov 8 18 2 22

Macon & Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE SIMPLE

Dans un bon voisinage

2117 rue Perdido.

PAR MACON & KERNAGHAN, W. A. Kernaghan encanteur.—Bureau 138 rue Carondelet, JEUDI, 6 décembre 1900 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre daté le 15 octobre 1900, de l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, en la succession de Mattew Swords, No 59 010 du dossier de ladite Cour, la propriété ci-après décrite à savoir:

Le cottage en bois No 2117 rue Perdido, dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Perdido, Gravier, Galvez et Johnson, contenant galerie et deux chambres et dans le fond une autre bâtisse en bois contenant deux chambres, hangar, cuve, etc. Le lot de terre est désigné par le No 5 de l'îlet No 25 borné comme il précède, mesurant 29 pieds 6 pouces de face à la rue Perdido sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles d'après le plan par C. A. Hedin, déposé en l'étude de J. R. Beard et après en l'étude de James Graham, anciens notaires, d'après le plan No 104, près des lignes de chaux, marchés, égouts et écoles.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en un crédit de un et deux ans, pour lignes spécialement garanties par hypothèque et lien du vendeur portant 8 pour cent d'intérêt par an de date de l'adjudication jusqu'au paiement final, 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour enforcer la collection des billets. Les améliorations devront être assurées et la police transférée au porteur des billets et l'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1900 en plus et au-dessus du prix de l'adjudication. 10 pour cent comptant du prix d'achat requis au moment de la vente.

Acte de vente pardevant J. J. Wogan, notaire incluant les timbres du revenu, aux frais de l'acquéreur.

4 nov—4 11 18 25—déc 2 6

Charter Oak Stove and Range Co., et als., versus Henry Eller & Non et als

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 59,822—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par George Fuchs recevoir dans cette affaire des ses recettes et débours pour le mois d'octobre 1900, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.

THOS CONNELL Greffier.

Dinkelspiel & Hart, avocats.

9 nov—9 13 19

VENTES A L'ENCAN.

Louis A. Richards.

MARDI, 27 NOVEMBRE.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en Partage

DE

Propriétés de choix, de valeur et rémunératives du Deuxième District

No 2027 rue Dumaine.
Nos 2323-2327 rue Dumaine.
Nos 2323-2325 rue Ste-Anne.
Nos 814-816 rue Tonti.
Nos 818-820 rue Tonti.
Nos 822-824 rue Tonti.
Nos 2328-2330 rue Ste-Anne.
Nos 2401-2403 rue Dumaine coin Tonti.
No 2549 rue Dumaine et No 902 rue Dorgenois, au coin.
No 910 rue Dorgenois.

Veuve Daniel Becker et al vs F. J. A. Becker.

Dossier No 63 257 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B.

PAR LOUIS A. RICHARDS, Encanteur—Bureau No 707 rue Commune. —MARDI, 27 novembre 1900, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières (des Encanteurs) Nos 840 et 842 rue Commune, près Baronne, en vertu de et conformément à un jugement rendu et signé en cour ouverte le 23 d'octobre 1900, par l'Hon. Fred. D. King juge de la dite susdite Cour, et dans l'affaire ci dessus intitulée, à l'enchère publique, sera vendu les propriétés ci après décrites, à savoir:

1° Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet No 255 borné par les rues Dumaine, St Philippe, Prieur et Johnson, lequel lot est désigné par le No 65 sur un plan de L. B. Pilié, voyer, annexé à un acte de M. V. Dejan, notaire, daté le 23 juillet 1883 et commence à une distance de 81' de l'encoignure de la rue Johnson et mesurant 19' 6" 1" de face à la rue Dumaine, 47' 0" 2" de largeur sur la ligne du fond, 106' 6" 7" lignes de profondeur sur la ligne de division du lot No 66 et 112' 10" 7" sur l'autre ligne de division, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 2047 rue Dumaine. Les améliorations comprennent un cottage simple en bois couvert en ardoises contenant galerie devant, quelques très chambres, hangar, citerne etc.

2° Un certain lot de terre situé dans le même district, lot No 294 borné par les rues Dumaine, St Philippe, Miro et Tonti, lequel lot commence à une distance de 165' de l'encoignure de la rue Miro et mesurant 33 de front sur la rue Dumaine par 136' 6" 5" de profondeur et est désigné par la lettre A sur un devis par Edgar Pilié, voyer, daté le 15 août 1900 annexé à un acte de M. C. Soniat notaire, daté le 5 octobre 1900, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, désignés par les Nos 2323-2327, Dumaine, étant le même lot le plus près de la rue Tonti d'une portion de terre acquise par F. A. Sisner de F. A. Sisner Jr., par acte de M. T. Ducros, daté le 12 juin 1895. Enr. B. T., livre 123, p. 243.

Les améliorations consistent en un cottage double et bois couvert en ardoises contenant de chaque côté trois chambres et cuisine, hangars, citerne, etc. allées sur les côtés et banquette pavée.

3° Un certain lot de terre situé dans le même District, lot No 313, borné par les rues Dumaine, Tonti, St Philippe et Rocheblave, lequel lot forme l'encoignure des rues Dumaine et Tonti et mesurant 40' de face sur la rue Dumaine, par 97' 5" de profondeur et face sur la rue Tonti d'après un devis d'Edgar Pilié daté le 31 juillet 1900, annexé à un acte de M. C. Soniat, daté le 8 octobre 1900 ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent désignées par les Nos 2401 et 2403 rue Dumaine, acquis par F. A. Sisner de veuve et héritiers de C. Rebenack, par acte de M. T. Ducros daté le 2 août 1889. Enr. B. T. Livre 131 p. 12. Les améliorations consistent en un cottage double en bois, contenant de chaque côté quatre chambres et cabinet, hangars, citerne etc.

4° Un certain lot de terre, situé dans le même district, lot No 322 borné par les rues Dorgenois, Dumaine, Rocheblave et St Philippe, lequel lot forme l'encoignure des rues Dorgenois et Dumaine et mesurant 42' 0" 6" de face sur la rue Dorgenois par 80' 6" de profondeur et face sur la rue Dumaine et est désigné par la lettre B sur un devis de Edgar Pilié, voyer, daté le 31 juillet 1900, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 902 rue Dorgenois et par le No 2549 rue Dumaine, étant une partie de la propriété acquise par F. A. Sisner de Jules Lemarie par acte de M. T. Ducros, daté le 2 Oct. 1889. Enr. B. T. livre 132, p. 113.

Les améliorations No 2549 rue Dumaine, consistent en une jolie résidence en bois avec mansarde, couverte en ardoises, contenant grand salon double, grand vestibule, belle salle à manger, et quelque quatre autres chambres dans la mansarde sont deux chambres, jolis balcons dans la cour est une grande écurie, hangar, dépendances, citerne et bon puits. La cour est embellie de bosquets de fleurs et de passages pavés.

10° Un certain lot de terre dans le même District et lot commençant à une distance de 42' 0" 6" de l'encoignure Dumaine, et mesurant 59' 7" 3 1|2" de face à la rue Dorgenois 6" de profondeur; ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent désignés par le No 910 rue Dorgenois, étant une portion de la propriété acquise par F. A. Sisner de Jules Lemarie par acte de M. T. Ducros, daté le 2 oct 1889 Enr. B. T. livre 132 p. 113.

Les améliorations No 910 rue Dorgenois comprennent un joli cottage simple en bois, couvert en ardoises contenant trois chambres, hangar de suite, citerne, etc.

Termes et conditions—La moitié ou plus comptant et la balance en un ou en deux ans de crédit, à l'option des acquéreurs, divisé en parties égaux, représentés par des billets en des montants donnant satisfaction à l'intérêt des parties, portant 8 pour cent d'intérêt par an à la date de l'acte de vente jusqu'au paiement garantis par privilèges de vendeur et hypothèques spéciales les acquéreurs devant assurer les améliorations jusqu'au montant de la portion de crédit et devant transférer la police aux porteurs des billets acte de vente devant contenir la clause de non aliénation et vente sans estimation avec 5 pour cent honoraires d'avocats en cas de procès pour enforcer le paiement des billets et toutes les autres clauses usuelles dans les actes de vente, les vendeurs devant payer toutes les taxes incluant les taxes de 1900 les acquéreurs ayant droit aux loyers courants de et après le passage des actes de vente et le paiement 10 pour cent du prix d'achat devant être fait avec l'encanteur au moment de l'adjudication. Les actes de vente pardevant Chas. T. Soniat, notaire aux frais des acquéreurs incluant les timbres du revenu intérieur.

Chas. F. Claiborne, avocat

27 oct—27 29—Novem 4 11 18 25 26 27

Spear & Escoffier.

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Mme Marie Aveline Lang femme décédée d'Alfred Foubede— No 60,332 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, bureau 813 rue de la Commune—MERCREDI, le 28 novembre 1900 à midi, il sera vendu, à l'enchère publique, à LEUR BUREAU ET BOURSE, No 813 rue de la Commune, entre les rues Carondelet et Baronne en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, daté le 16 octobre 1900, pour le compte de ladite succession, la propriété ci après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet numéro 89, borné par les rues Dauphine, Louisiana, Bourgogne et St Pierre et mesurant 30 pieds 8 pouces et 4 lignes de face sur la rue Dauphine, sur 124 pieds 7 pouces et 2 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une bonne maison en briques à un étage ayant six chambres, une latrine à l'arrière en briques à deux étages ayant cinq chambres, deux citernes, deux écuries etc. etc. Loué $25 par mois. L'occupe par le numéro 605 rue Dauphine.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance si balance il y a, à un crédit de un et deux ans en billets de l'acquéreur garantie par hypothèque avec privilège et lien de vendeur sur ladite propriété, et stipulant de porter intérêt à huit pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement final, acte de vente et les timbres du Revenu aux frais de l'acquéreur; ledit acte devant être passé pardevant John R. Legier, notaire public, et de contenir toutes les clauses habituelles de sécurité et les acquéreurs de déposer avec l'encanteur dix pour cent de son enchère au moment de l'adjudication.

Robert Legier, avocat.

21 oct—21 28—nov 4 11 18 21

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en partage de propriétés foncières d'Alger

Dans le voisinage de la Grande Calle de Desséchement de la Marine.

Dans l'affaire de Th mas E. Glancey et als vs Michael Glancey et als.

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division E—No 61,272.

EN VERTU d'un jugement rendu le 11 juin 1900, et signé le 25 juin 1900, l'Hon. Geo H. Théard, juge, et plus tard, en vertu d'un ordre de l'Hon Geo. H. Théard, ledit ordre daté et signé le 25 octobre 1900 et adressé à J. L. Onorato, encanteur, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 840 rue Commune, MARDI le 4 décembre 1900, à midi, la propriété suivante.

1° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Cinquième District de cette ville, désigné par le No 8 sur un devis dressé par l'avenue Webster, les rues Wagner (autrefois Washington) Elisa et Eveline, mesurant 31 pieds 7 pouces de face à l'avenue Webster, 129 pieds de profondeur sur la ligne séparant du lot No 4 et 128 pieds 11 pouces et 2 lignes sur la ligne le séparant du lot No 6.

2° La propriété sus dite un et à trois certains lots de terre situés dans le Cinquième District de cette ville, désignés par les Nos 1, 2 et 24 de l'îlet No 102, bornés par l'avenue Webster, les rues Wagner (autrefois Washington), Eliza et Eveline, lot No 1 formant l'encoignure de l'avenue Webster et de la rue Eliza et mesurant 31 pieds, 9 pouces de face à l'avenue Webster sur 129 pieds 2 pouces et 7 lignes de profondeur et façade à la rue Eliza, et 129 pieds 2 pouces et 1 ligne de profondeur sur la ligne de côté, le séparant du lot No 2, Lot No 2, mesurant 31 pieds, 7 pouces de face à l'avenue Webster sur une profondeur de 129 pieds 2 pouces et 1 ligne sur la ligne de côté contigu au lot No 1 et 129 pieds 4 pouces et 1 ligne sur la ligne le séparant entre les lots Nos 2 et 3. Lot No 24 formant l'encoignure de la rue Wagner (autrefois Washington) et la rue Eliza et mesurant 41 pieds 9 pouces de façade à la rue Washington, la même largeur dans le fond sur 129 pieds 4 pouces et 1 ligne de profondeur et façade à la rue Eliza, et 129 pieds 3 pouces et 3 lignes sur la ligne du lot No 3. La propriété douzièmement décrite est vendue sujette au droit d'usufruit de Mme Owen Glancey.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur ou des acquéreurs, la portion de crédit, s'il y en a, en billets de l'acquéreur ou des acquéreurs payables en un et deux ans après date, avec intérêt au taux de 8 pour cent par an de la date de la vente jusqu'au paiement et garantis par lien de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue et toutes les autres usuelles de sécurité. L'acquéreur ou les acquéreurs devant payer pour l'acte de vente incluant les timbres du revenu, pardevant Robert J. Maloney, notaire, et devant assumer les taxes de l'année courante et de faire un dépôt de 10 pour cent du prix au moment de l'adjudication avec J. L. Onorato, courtier et encanteur de propriétés foncières, 866 rue Baronne. Les plans à la Bourse.

28 oct—28 31—nov 4 11 18 25—déc 2 3 4

VENTE A L'ENCAN

Smith & Rosenberg.

ANNONCE JUDICIAIRE

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans.—Division D—Dossier No 63 335

In re Mme L. G. Crenna et als vs N. P. Levy, un absent.

JEUDI, 20 décembre 1900, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 840 rue Commune sous et en vertu d'un jugement de l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Division D de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, in re Mme L. G. Crenna et als vs N. P. Levy, un absent, ledit jugement rendu le 9 novembre 1900 et signé le 15 novembre 1900 nous offrirons en vente et vendrons à l'enchère publique les propriétés foncières qui suivent à savoir:

Troisième certaine île de terre, située dans le Troisième District de cette ville de la Nouvelle-Orléans. Les à savoir:

Premièrement—Un certain îlet de terre borné par les rues Robertson, Claiborne, Pologne et Lesseps.

Deuxièmement — Un certain îlet de terre borné par les rues Claiborne, Robertson Lesseps et France.

Troisièmement — Un certain îlet de terre borné par les rues Claiborne, Derbigny, Lesseps et Pologne.

Quatrièmement—Un certain îlet de terre borné par les rues Claiborne, Derbigny, Lesseps et France.

Cinquièmement—Un certain îlet de terre borné par les rues Solidelle Josephine, Lesseps et France.

Sixièmement—Un certain îlet de terre borné par les rues Josephine, Célestine, Lesseps et Pologne.

Septièmement—Un certain îlet de terre borné par les rues Céleste, Génie, France et Lesseps.

Huitièmement—Un certain îlet de terre borné par les rues Libéral, Force, France et Lesseps.

Neuvièmement—Un certain îlet de terre borné par les rues Libéral, Force Lesseps et Pologne.

Dixièmement—Un certain îlet de terre borné par les rues Force, Feron, Lesseps et Pologne.

Onzièmement—Un certain îlet de terre borné par les rues Feron, Verte, Lesseps et France.

Douzièmement—Un certain îlet de terre borné par les rues Verte Magistrat, Lesseps et Pologne.

Treizièmement—Un certain îlet de terre borné par les rues Verte Magistrat, Lesseps et France.

Conditions—Comptant. Un dépôt de 10 pour cent devant être fait avec les encanteurs au moment de l'adjudication.

SMITH & ROSENBERG.
Maxwell C. Smith Encanteur.
Bureau 812 rue Carondelet.

18 nov—18 25—déc 2 9 16 20

Louis A. Richards.

ANNONCE JUDICIAIRE

MARDI, LE 18 DECEMBRE

No 2206 Avenue Esplanade.

Propriété du Second District.

PAR LOUIS A. RICHARDS, Encanteur—Bureau 707 rue Commune, MARDI, le 18 décembre 1900, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières (des Encanteurs), Nos 840 et 842 rue Commune, près Baronne, en vertu de et conformément à un ordre signé le 14 novembre 1900 par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire intitulée succession de Edouard Laine, No 62,172 du dossier de la susdite Cour, il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet No 290 borné par les rues Esplanade, Miro, Tonti et Quartier et désigné par la lettre B sur un devis fait par George de Armas voyer, daté le 5 novembre 1900 lequel lot d'après le dit devis, commence à une distance de 3[illegible] de l'encoignure des rues Miro et Esplanade et mesurant en même américaine 33 de face sur la rue Esplanade 31 7 de largeur dans le fond, par une profondeur de 162 11 2 sur une ligne oblique la plus près de la rue Tonti et 174 2 4 de profondeur de l'autre côté le plus près de la rue Miro.

Les améliorations comprennent un certain cottage en bois contenant quelque quatre chambres, hangar, puits etc., banquette pavée.

Termes et conditions—Une moitié ou plus en tout comptant, balance s'il y en a en un an, par billets portant huit pour cent d'intérêt de la date jusqu'au paiement. Dix pour cent du prix de l'achat requis au moment de l'adjudication. Acte de vente incluant les timbres du revenu des E. U. pardevant Fred. Zengel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Cunningham et Cunningham, avocats.

17 nov—17 18 25—déc 2 9 16 17 18

Denis & Danziger.

ANNONCE JUDICIAIRE

LE COTTAGE DOUBLE

BIEN BATI,

Nos 1014 ET 1016 RUE MIRO,

Entre les rues St-Philippe et Ursulines.

Succession de Mme Charlotte Hespe

No 63,072—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans

PAR DENIS & DANZIGER—N. R. Bridgeson, Encanteur—Bureau, No 124 rue Carondelet.—MARDI, le 27 novembre 1900, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, daté 23 octobre 1900, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Le cottage double en bois bien bâti Nos 1014 et 1016 rue Miro entre les rues St-Philippe et Ursulines, contenant de chaque côté quatre chambres, office, citerne et hangar et plus loin décrit comme un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Second District de cette ville dans l'îlet borné par les rues St Philippe, Ursulines, Galvez et Miro, désigné par le No 8 sur un devis dressé avec E. G. Gottschalk, ancien notaire, comme devis No 15; ledit lot mesurant d'après ledit devis, 30 pieds 10 pouces et 3 lignes de face sur la rue Miro, 30 pieds 9 pouces 5 1|3 lignes de largeur dans le fond et 132 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

La maison est en bon état, à proximité des écoles, marchés, lignes de chars et est un placement de bon rapport.

Conditions—Comptant, et l'acquéreur payant les taxes d'Etat de 1900, 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication.

Acte de vente, incluant les timbres du revenu intérieur des Etats Unis, pardevant Edward Dinkelspiel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Dinkelspiel & Hart, avocats.

27 oct—27 28—nov 4 11 18 25 à date

W. H. Fitzpatrick.

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de James M. Walsh.

No 63,361—De la Cour Civile de District Division C.

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur—Bureau No 824 rue Commune—MARDI le 27 novembre 1900, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 840 rue Commune, conformément à un ordre de l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District Division C, signé le 8 novembre 1900, à moi adressé, je procéderai de vendre à l'enchère publique au plus haut enchérisseur.

Une maison en or.

2 billets à recevoir signés par Martin Bagley pour la somme de $4,218.20 chaque payable à l'ordre de James M. Walsh, 3 et 4 ans après date avec 8 0|0 d'intérêt par an après maturité.

Conditions—Comptant.

M. E. Roberts avocat.

13nov—13 20 27

VENTES A L'ENCAN.

Louis A. Richards.

propriété acquise par F. A. Sisner de Jules Lemarie par acte de M. T. Ducros, daté le 2 oct 1889 Enr. B. T. livre 132 p. 113.

Les améliorations No 910 rue Dorgenois comprennent un joli cottage simple en bois, couvert en ardoises contenant trois chambres, hangar de suite, citerne, etc.

Termes et conditions—La moitié ou plus comptant et la balance en un ou en un ou deux ans de crédit, à l'option des acquéreurs, divisé en parties égaux, représentés par des billets en des montants donnant satisfaction à l'intérêt des parties, portant 8 pour cent d'intérêt par an à la date de l'acte de vente jusqu'au paiement garantis par privilèges de vendeur et hypothèques spéciales les acquéreurs devant assurer les améliorations jusqu'au montant de la portion de crédit et devant transférer la police aux porteurs des billets acte de vente devant contenir la clause de non aliénation et vente sans estimation avec 5 pour cent honoraires d'avocats en cas de procès pour enforcer le paiement des billets et toutes les autres clauses usuelles dans les actes de vente, les vendeurs devant payer toutes les taxes incluant les taxes de 1900 les acquéreurs ayant droit aux loyers courants de et après le passage des actes de vente et le paiement 10 pour cent du prix d'achat devant être fait avec l'encanteur au moment de l'adjudication. Les actes de vente pardevant Chas. T. Soniat, notaire aux frais des acquéreurs incluant les timbres du revenu intérieur.

Chas. F. Claiborne, avocat

27 oct—27 29—Novem 4 11 18 25 26 27

ANNONCE JUDICIAIRE

BONNE

Propriété Remunérative du Second District,

No 605 Rue Dauphine, entre Toulouse et St-Pierre.

Maison en Briques à un Etage, Louée $25 par Mois,

Succession d'Appoline Potier

No 61,272—Cour Civile de District, Division E pour la Paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, Encanteur—Bureau 813 rue Commune—MERCREDI, 21 novembre 1900, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à leur BUREAU ET BOURSE, No 813 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, daté le 16 octobre 1900, pour le compte de ladite succession, la propriété ci après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet No 255 borné par les rues Dumaine, St Philippe, Prieur et Johnson, lequel lot est désigné par le No 65 sur un plan de L. B. Pilié, voyer, annexé à un acte de M. V. Dejan, notaire, daté le 23 juillet 1883 et commence à une distance de 81' de l'encoignure de la rue Johnson et mesurant 19' 6" 1" de face à la rue Dumaine, 47' 0" 2" de largeur sur la ligne du fond, 106' 6" 7" lignes de profondeur sur la ligne de division du lot No 66 et 112' 10" 7" sur l'autre ligne de division, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 2047 rue Dumaine. Les améliorations comprennent un cottage simple en bois couvert en ardoises contenant galerie sur le devant, quelques très chambres, hangar, citerne etc.

2° Un certain lot de terre situé dans le même district, lot No 294 borné par les rues Dumaine, St Philippe, Miro et Tonti, lequel lot commence à une distance de 165' de l'encoignure de la rue Miro et mesurant 33 de front sur la rue Dumaine par 136' 6" 5" de profondeur et est désigné par la lettre A sur un devis par Edgar Pilié, voyer, daté le 15 août 1900 annexé à un acte de M. C. Soniat notaire, daté le 5 octobre 1900, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, désignés par les Nos 2323-2327, Dumaine, étant le même lot le plus près de la rue Tonti d'une portion de terre acquise par F. A. Sisner de F. A. Sisner Jr., par acte de M. T. Ducros, daté le 12 juin 1895. Enr. B. T., livre 123, p. 243.

Les améliorations consistent en un cottage double et bois couvert en ardoises contenant de chaque côté trois chambres et cuisine, hangars, citerne, etc. allées sur les côtés et banquette pavée.

2° Un certain lot de terre situé dans le même District, lot No 313, borné par les rues Dumaine, Tonti, St Philippe et Rocheblave, lequel lot forme l'encoignure des rues Dumaine et Tonti et mesurant 40' de face sur la rue Dumaine, par 97' 5" de profondeur et face sur la rue Tonti d'après un devis d'Edgar Pilié daté le 31 juillet 1900, annexé à un acte de M. C. Soniat, daté le 8 octobre 1900 ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent désignées par les Nos 2401 et 2403 rue Dumaine, acquis par F. A. Sisner de veuve et héritiers de C. Rebenack, par acte de M. T. Ducros daté le 2 août 1889. Enr. B. T. Livre 131 p. 12. Les améliorations consistent en un cottage double en bois, contenant de chaque côté quatre chambres et cabinet, hangars, citerne etc.

3° Un certain lot de terre, situé dans le même district, lot No 322 borné par les rues Dorgenois, Dumaine, Rocheblave et St Philippe, lequel lot forme l'encoignure des rues Dorgenois et Dumaine et mesurant 42' 0" 6" de face sur la rue Dorgenois par 80' 6" de profondeur et face sur la rue Dumaine et est désigné par la lettre B sur un devis de Edgar Pilié, voyer, daté le 31 juillet 1900, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 902 rue Dorgenois et par le No 2549 rue Dumaine, étant une partie de la propriété acquise par F. A. Sisner de Jules Lemarie par acte de M. T. Ducros, daté le 2 Oct. 1889. Enr. B. T. livre 132, p. 113.

Les améliorations No 2549 rue Dumaine, consistent en une jolie résidence en bois avec mansarde, couverte en ardoises, contenant grand salon double, grand vestibule, belle salle à manger, et quelque quatre autres chambres dans la mansarde sont deux chambres, jolis balcons dans la cour est une grande écurie, hangar, dépendances, citerne et bon puits. La cour est embellie de bosquets de fleurs et de passages pavés.

10° Un certain lot de terre dans le même District et lot commençant à une distance de 42' 0" 6" de l'encoignure Dumaine, et mesurant 59' 7" 3 1|2" de face à la rue Dorgenois 6" de profondeur; ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent désigné par le No 910 rue Dorgenois, étant une portion de la propriété acquise par F. A. Sisner de Jules Lemarie par acte de M. T. Ducros, daté le 2 oct 1889 Enr. B. T. livre 132 p. 113.

Les améliorations No 910 rue Dorgenois comprennent un joli cottage simple en bois, couvert en ardoises contenant trois chambres, hangar de suite, citerne, etc.

Termes et conditions—La moitié ou plus comptant et la balance en un ou en un ou deux ans de crédit, à l'option des acquéreurs, divisé en parties égaux, représentés par des billets en des montants donnant satisfaction à l'intérêt des parties, portant 8 pour cent d'intérêt par an à la date de l'acte de vente jusqu'au paiement garantis par privilèges de vendeur et hypothèques spéciales les acquéreurs devant assurer les améliorations jusqu'au montant de la portion de crédit et devant transférer la police aux porteurs des billets acte de vente devant contenir la clause de non aliénation et vente sans estimation avec 5 pour cent honoraires d'avocats en cas de procès pour enforcer le paiement des billets et toutes les autres clauses usuelles dans les actes de vente, les vendeurs devant payer toutes les taxes incluant les taxes de 1900 les acquéreurs ayant droit aux loyers courants de et après le passage des actes de vente et le paiement 10 pour cent du prix d'achat devant être fait avec l'encanteur au moment de l'adjudication. Les actes de vente pardevant Chas. T. Soniat, notaire aux frais des acquéreurs incluant les timbres du revenu intérieur.

Chas. F. Claiborne, avocat

27 oct—27 29—Novem 4 11 18 25 26 27

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Andrew Heier.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. — No 61,031 — Division C — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont et peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Thérèse Heier, femme de Peter Schaff, et Peter Schaff, son époux, administrateurs de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.

18 nov—18 22 27

Succession de Mme Andrew Heier.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 61,161—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par James H. Maloney exécuteur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds à distribuer conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour

THOMAS CONNELL, Greffier.

Robert J. Maloney Esq. avocat.

15 nov—15 19 24

Succession de Frederick Lugenbuhl.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 62,292—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Herman E. Kraft, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour

THOMAS